

**ARRETE DU MAIRE – A030-2024 SG**

Arrêté prescrivant la mise à disposition du public
d'une demande de permis d'aménager modificatif
sur la Commune de Saint-Pierre d'Oléron

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre d'Oléron,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de permis d'aménager n° PA 017 385 18 0001/M1 déposée par le
département de Charente-Maritime le 05 février 2024 concernant l'aménagement du port de
la Cotinière et de ses abords, à Saint-Pierre d'Oléron,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.121-24 et R 121-6;

Considérant qu'une petite partie de l'aménagement aux abords de la chapelle se situe en espaces
remarquables de la loi littoral,

DECIDE

Article 1 : La demande susvisée sera mise à disposition du public du 28 juin au 12 juillet
2024 inclus à l'accueil de la mairie (1 Place Gambetta) et sur le site internet de la Mairie de
Saint-Pierre d'Oléron à la rubrique suivante : <http://saintpierreoleron.com/urbanisme-travaux/enquetes-publiques/>

Article 2 : Les observations pourront être transmises à l'adresse électronique suivante:
urbanisme@saintpierreoleron.com, objet « consultation PA PORT » .

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera affichée huit jours avant la mise à disposition du
public et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie de SAINT-PIERRE D'OLERON.

Article 4 : Le Maire de la Commune de Saint-Pierre d'Oléron est chargé d'assurer l'exécution
du présent arrêté.

Saint Pierre d'Oléron, le 17 juin 2024

Le Maire
Conseiller départemental,



télétransmis à 18 JUIN 2024 18 JUIN 2024
la sous-préfecture de Rochefort le
et publié le



1 Place Gambetta - CS 40 100 - 17310 Saint-Pierre d'Oléron
phone : 05 46 47 02 83 - Fax 05 46 47 49 59

mairie@saintpierreoleron.com - www.saintpierreoleron.com



AR Prefecture

017-211703855-20240617-A0302024SG-AR
Reçu le 18/06/2024

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de
Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication par courrier ou par
l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr*

